

Final

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

COMITÉ AVISEUR SUR LES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

Procès-verbal de la réunion des membres tenue le lundi 27 août à 18h à la Salle du conseil, 530, avenue Davaar à Outremont.

Présents : Ana Nunes, conseillère d'arrondissement, présidente du comité, Claudio Zanchettin, Katherine Frohlich, Guy Archambault, François Dupin, Denis Demers, Francine Unterberg, Graham Carpenter, Leila Marshi, Mindy Pollack.

Soutien : Fabrice-Olivier Giguère , bureau de communications du cabinet du maire de Montréal, Nahed Koussa, conseiller principal au cabinet du maire et au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Invités : Baruch Posner, Hersher Hirsch, membres de la communauté hassidique.

1.Présentation de nos invités. B. Posner et H. Hirsch sont heureux d'être avec nous ce soir. Les deux font partie d'un nouvel organisme, le Conseil juif du Québec (CJQ) qui regroupe des représentants de toutes les communautés juives orthodoxes au Québec. Certaines difficultés existent à Outremont. Ce nouvel organisme va évaluer d'une part les besoins de la communauté hassidique et d'autre part proposer des solutions pour des relations harmonieuses dans notre milieu. On calcule que de 1200 à 1500 familles hassidiques vivent actuellement à Outremont.

a. Fêtes religieuses. On célébrera bientôt Rosh Hashana (début 16 soir, 17 et 18 sept.) et Yom Kippur (début 25 soir, 26 sept.). Ces fêtes se déroulent essentiellement à la synagogue et à la maison.

Souccot (31 sept. soir, 1 au 7 oct.) est plus problématique car elle exige la construction de cabanes temporaires. La réglementation municipale à Outremont détermine que ces constructions doivent disparaître 14 jours après le début de la fête. Si l'on considère que Souccot dure 8 jours, il ne reste que 6 jours pour le démantèlement. Compte-tenu que l'on ne peut travailler le samedi et le dimanche et qu'il peut y avoir des périodes de pluie, il est parfois difficile de respecter la réglementation ce qui occasionne des plaintes de certains voisins. Il se peut que la réglementation soit différente à Côte-des-Neiges et que le délai pour le démantèlement soit de 15 jours après la fin de la fête. À vérifier.

Purim : le type d'autobus utilisé pour transporter les enfants déguisés et chargés de victuailles ne respecte pas la réglementation municipale à Outremont. Au lieu

d'assimiler ces autobus aux véhicules interurbains, pourquoi ne pas les assimiler plutôt aux autobus scolaires qui circulent à l'année longue dans les rues résidentielles.

Pesach : l'autorisation de brûler les déchets de pain dans l'enceinte des Travaux publics, avec supervision des employés de l'arrondissement et des pompiers était une excellente idée, surtout pour des raisons de sécurité. Il est vrai qu'il était inacceptable de faire brûler des sacs de plastique. Mais les synagogues peuvent s'organiser, distribuer des sacs de papier et recommander à leurs fidèles de respecter la réglementation municipale. On souhaite que l'arrondissement reconsidère sa décision d'annuler l'évènement.

Les membres présents sont sensibles aux revendications exprimées mais considèrent que l'une des missions du comité étant de développer des relations harmonieuses entre les groupes culturels d'Outremont, leur action doit dépasser la simple étude de la réglementation municipale. Des gestes concrets d'ouverture de la part de la communauté hassidique seraient les bienvenus pour améliorer les relations de part et d'autre.

rappelle que des gestes ont déjà été posés et nous parle des organismes suivants. **Hatzalah**, est un service d'ambulanciers et de premiers répondants, est à la disposition de tous, quelles que soient les origines ou les croyances religieuses. **Chaverim**, un service d'assistance d'urgence bénévole, est également accessible à tous. Leur service de sécurité travaille en étroite collaboration avec la police.

Pourquoi ne pas faire connaître l'existence de ces services ? Dans la presse locale par exemple ? Malheureusement, on dirait que la presse ne s'intéresse qu'aux aspects négatifs dans les relations de la communauté hassidique avec ses voisins.

b. Implantation de communauté hassidique à Outremont – Rappel historique par

Les premiers arrivants dans les années 1945-50 étaient des réfugiés de l'Holocauste. Ils s'intéressaient peu à la politique et vivaient refermés sur eux-mêmes. Leur principale ambition était de bâtir un avenir meilleur pour leurs enfants. La seconde génération était plus instruite et s'impliquait davantage en politique et dans la communauté. Leurs enfants ont appris le français à l'école. Traditionnellement, 50 à 60 jeunes filles se marient chaque année à Outremont et leurs maris sont originaires de New York. Ceux-ci ne parlent pas du tout français mais désirent l'apprendre pour pouvoir travailler au Québec et s'ouvrir à la communauté. Le nouvel organisme, CJQ, compte environ 300 jeunes hommes dans cette situation qui espèrent obtenir un professeur de français (masculin) grâce au programme de francisation du Québec. Ces

jeunes familles dont les femmes parlent bien français vivent en harmonie avec leurs voisins. Seuls quelques individus sont à la source des tensions existantes. L'éducation des enfants est un sujet de préoccupation constante, mais tous les parents s'entendent pour admettre qu'ils partagent la même préoccupation.

c. Principales organisations juives . Le Congrès juif canadien qui regroupe de nombreuses communautés n'ayant pas toutes les mêmes intérêts. **Le Congrès juif québécois** formé sur les mêmes bases, et finalement le **Conseil juif du Québec** (en voie d'incorporation) qui regroupe des représentants de groupes orthodoxes. Ce nouvel organisme compte 14 directeurs et a formé 6 sous-comités.

d. Représentation au sein du comité aviseur. Plusieurs membres aimeraient que l'on nomme des membres juifs hassidiques afin que notre comité devienne un lieu d'échanges et de dialogue. Devrait-on accueillir des individus à titre personnel ou des représentants de groupes comme le CJQ ? Les deux sont souhaitables. [REDACTED] pourrait très bien, s'il est délégué par son groupe, parler de toutes sortes de sujets sans toutefois prendre de décisions. Par contre, les sujets reliés à la religion et à la morale relèvent des rabbins. Et il ne faut pas compter sur un rabbin pour venir siéger ici, sa mission étant toute autre.

2. Projet de règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux. La greffière, Me Marie-France Paquet, n'a pas pu se libérer ce soir. Nous n'avons pas non plus reçu le préambule demandé. [REDACTED] estime qu'avant d'étudier les détails des règlements, il serait bon de commencer par les fondements mêmes de la problématique. Oui, il serait bon que des hassidiques siègent sur le comité pour exprimer leurs besoins d'une part et pour qu'une forme de communication s'établisse. Il ne faut toutefois pas que ces représentants viennent ici pour défendre des intérêts particuliers. Leur message doit avoir une portée générale. Pour être crédible, la mission du comité a besoin d'être précisée et structurée. A. Nunes compte sur l'appui de tous pour pouvoir aider le conseil d'arrondissement dans l'élaboration de ses politiques. Non il n'y a pas d'échéancier mais on pourrait tenter de produire des résultats d'ici Noël. [REDACTED]

3. Prochains invités. À ce stade ci, il serait opportun d'écouter les arguments de M. [REDACTED]. A. Nunes le convoquera à notre prochaine réunion.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 juin. Sur proposition de K. Frohlich, secondée par N. Koussa, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Prochaine réunion : lundi 10 septembre à 18h

